



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 90678

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité de mettre en oeuvre des mesures de prévention pour éviter l'accroissement de la violence dans les établissements scolaires et les espaces environnants. Le respect des personnes est la base de la vie en société et exclut tout acte de violence, aussi bien entre les élèves eux-mêmes que surtout entre les élèves et les enseignants. Il lui demande si cet apprentissage de la vie sociale est prévu dans la formation des maîtres eux-mêmes au cours de leurs années de formation afin qu'ils puissent faire passer à leurs élèves les règles de conduite essentielles à toute vie en société.

Texte de la réponse

L'école est l'un des lieux par excellence où tous les enfants peuvent recevoir dès leur plus jeune âge une éducation particulière à la non-violence qui doit leur permettre d'apprendre et de comprendre que si les conflits, les différends sont inévitables, la meilleure manière de les régler est de le faire de manière pacifique. Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a mis en oeuvre un ensemble d'actions visant à prévenir la violence en milieu scolaire. La première de ces actions s'inscrit dans la mission d'éducation civique, déclinée à tous les niveaux de la scolarité. Chaque enseignant, dans sa discipline, y contribue en donnant aux élèves les moyens de faire des choix éclairés et responsables. Le socle commun prend en compte la nécessaire acquisition des compétences sociales et civiques : apprendre à vivre ensemble, prendre des responsabilités et respecter les idées d'autrui. En lien avec ces enseignements, la formation aux premiers secours, l'éducation nutritionnelle, la prévention des conduites addictives, l'éducation à la sexualité concourent à l'apprentissage de comportements responsables au plan individuel et collectif. S'agissant de la formation des enseignants, le projet de cahier des charges de la formation des personnels enseignants prévoit bien l'articulation entre formation initiale et continue. Par ailleurs, l'éducation à la santé et à la citoyenneté, à la défense, à la sécurité routière, à l'environnement durable, à la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, la lutte contre les discriminations, contre les toxicomanies, font partie des préoccupations quotidiennes de l'institution scolaire. Toutefois, en dépit de l'effort de tous et des mesures prises depuis de nombreuses années, grâce à l'engagement des équipes éducatives et de leurs partenaires, les faits de violence, c'est-à-dire la persistance des incivilités et d'actes plus graves touchant à l'intégrité physique et morale des enseignants, des élèves, et plus généralement des membres de la communauté éducative, sont une réalité dans l'école. Dès lors, restaurer l'autorité des adultes, réaffirmer les droits et les devoirs de chacun au sein de la communauté éducative est une condition de la réussite de l'école. Si l'école porte en elle, au coeur des enseignements, un grand nombre de réponses à ces problèmes de société, elle ne peut être seule à réagir, car ce sont toutes les institutions qui sont interpellées. Les causes de ces violences sont complexes et multiples et méritent des réponses coordonnées et complémentaires entre l'éducation nationale et ses partenaires : la police, la gendarmerie, la justice, les collectivités territoriales, les associations. Elles doivent aussi fortement impliquer les parents, premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. Une circulaire interministérielle, en cours de signature, en vue d'être diffusée à la rentrée, fixe les objectifs et modalités de mise en oeuvre de la «

Prévention et lutte contre la violence en milieu scolaire ». Six objectifs sont fixés : le premier vise l'aide aux victimes, les autres portent sur la prévention et la formation : soutenir et accompagner les personnels et les élèves victimes de violence ; assurer la sécurité des personnes (personnels et élèves) ; organiser les signalements et le suivi ; associer plus étroitement les parents et responsabiliser les élèves ; améliorer l'efficacité des partenariats ; mettre à disposition des outils, développer la formation. C'est par la cohérence et un travail en commun entre les adultes en charge des jeunes que des solutions doivent être trouvées au plus près des réalités du terrain.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90678

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3556

Réponse publiée le : 5 septembre 2006, page 9356